



2025.05.51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de NOIRÉTABLE  
LOIRE

## ARRETE MUNICIPAL

**Portant interdiction de circulation ou de stationnement, Rue des Forges  
A partir du lundi 19/05/2025 et jusqu'au 22 mai 2025,  
Pour travaux de réfection de toiture**

Le Maire de la commune de NOIRETABLE,

VU ensemble,

.le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213.1, L. 2213.2,

.le Code Pénal, notamment l'article R46, alinéa 15,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22/07/1982 et par la loi n° 83.8 d 7/01/1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6/11/1992,

VU la demande de M. Romain GIRARD pour l'entreprise GIRARD Menuiserie de Noirétable, pour la réfection de la toiture de Mme VERDIER Simone sise rue des Forges.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prescrire toutes mesures utiles concernant l'interdiction de circulation et de stationnement sur toute la Rue des Forges pendant la durée des travaux.

## ARRETE

**Article 1** : La circulation et le stationnement de tout véhicule sont interdits à partir du lundi 19 mai 2025 sur toute la Rue des Forges, en raison des travaux de réfection de la toiture de l'habitation de Mme VERDIER Simone, sise rue des Forges.

**Article 2** : La déviation de la circulation s'effectuera par rue de la Gare, la Rue du Vimont et la rue de la Condamine.

Une signalisation appropriée sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise GIRARD Menuiserie, M. GIRARD Romain (07 87 94 26 97).

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de Loire Forez Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Noirétable,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- L'Entreprise GIRARD Menuiserie [girardmenuiseriecharpente@orange.fr](mailto:girardmenuiseriecharpente@orange.fr)
- LFA.

Noirétable, le 16 mai 2025  
Le Maire, Julien DEGOUT

